

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

----

**Séance du 10 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaients présents : M. Michel BAERT – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – M. Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mmes Laurianne VINCENT – Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE - Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY - Marie-Claude AGELOU – Amélia AYORA – M. Bernard D'IVERNOIS – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,  
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,  
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Absents : MM. Gilles AUGUSTE – Jean-Pierre BALDIT – Denis GRUSZKA – Yves SVEC – Francis GAUBERT.

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Aménagement de l'Aire de Loisirs – Camping-Car –  
Ajustements financiers et demandes de subventions - Modificatif.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération du 16 février 2022, le Conseil Municipal s'était prononcé sur une demande de subvention concernant l'aménagement de l'ancien camping en Aire d'accueil de loisirs (camping-car) avec les travaux correspondants pour la mise à jour des réseaux.

Suite à l'avancée du projet, notamment pour sa partie gestion, il est souhaitable d'intégrer l'acquisition d'équipements de gestion de l'Aire de camping-car permettant ainsi une mise à disposition du site à une entreprise avec une redevance d'occupation du domaine public.

Cette opération permettra d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans (5 à 6 ans selon les subventions accordées).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'ajuster le Plan de Financement (Décision Modificative n° 3) et de modifier la demande de subvention en intégrant la partie équipement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 novembre 2022**.  
Publiée ou Notifiée le **15 novembre 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

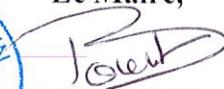
Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

  
M. JOSEPH-EDMOND

Le Maire,



  
M. BAERT

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Aménagement de l'Aire de Loisirs - Camping-Car - Ajustements  
Financiers et Demandes de Subventions - Modificatif.

.....  
Date de décision: 22/11/2022

Date de réception de l'accusé 22/11/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20221110\_05

Identifiant unique de l'acte : 012-211200134-20221122-20221110\_05-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .1

Finances locales

Subventions

attribuées aux collectivités

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DCM Aménagement Camping-Car - Ajustements Financiers -Dde

Subventions.pdf ( 99\_DE-012-211200134-20221122-20221110\_05-DE-  
1-1\_1.pdf )